



Agir ensemble

pour le

**foncier
agricole**

Un guide pour l'Isère

Le foncier agricole

...

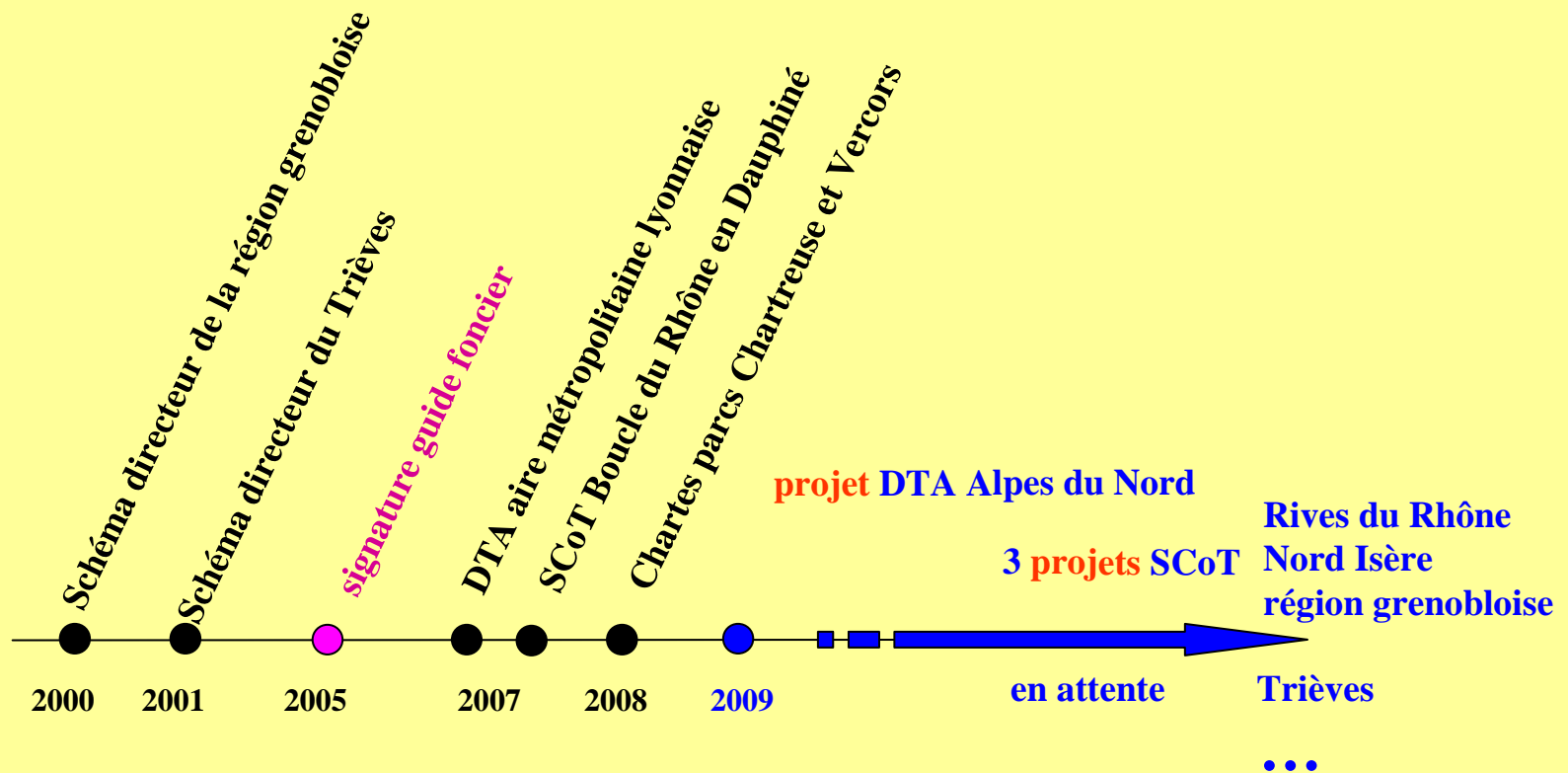
Reconnaître la place et le rôle de l'espace agricole

Champ-sur-Drac : 2 mars 2009

Morestel : 9 mars 2009

Beaufort : 16 mars 2009

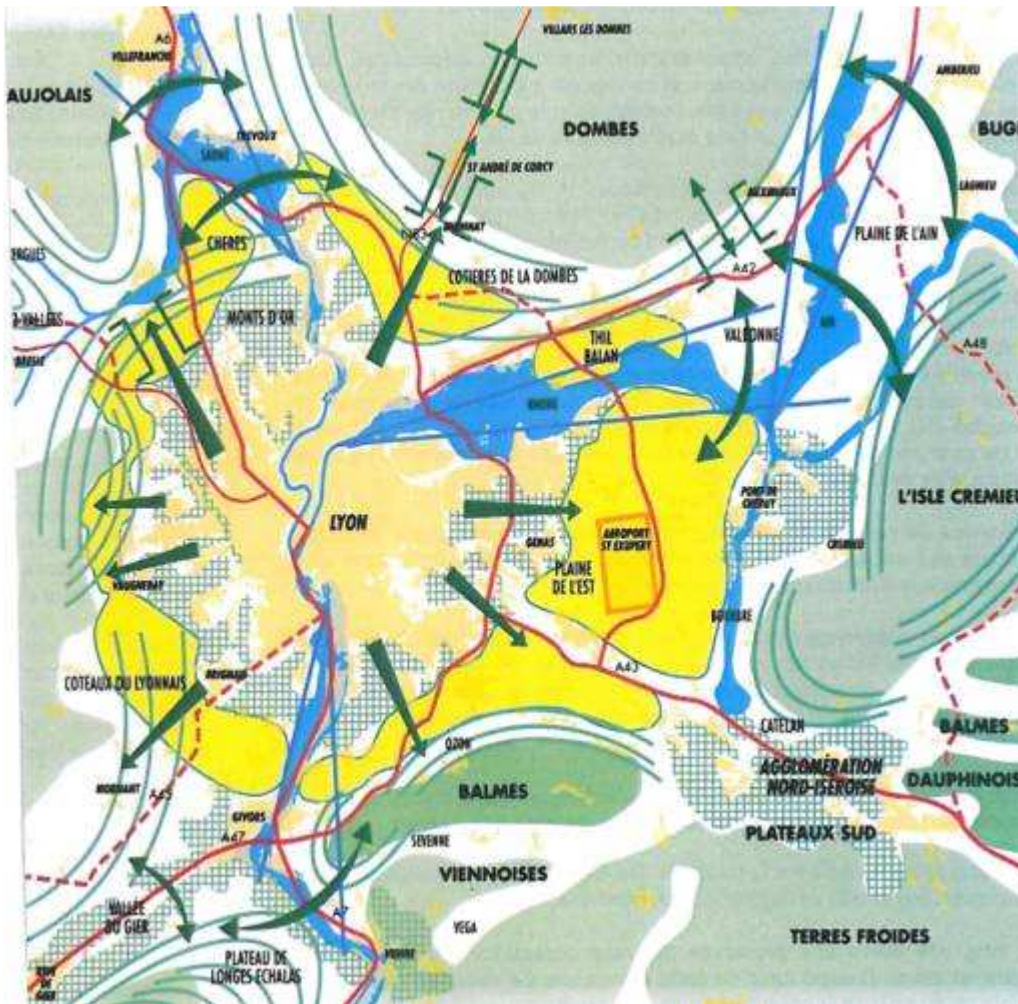
Synoptique chronologique



Directive territoriale d'aménagement (DTA) *aire métropolitaine lyonnaise*

approuvée le 9/01/2007

89 communes concernées en Isère



Légende de la carte du réseau des espaces naturels et agricoles majeurs

Cœurs verts

Territoires ressources du milieu naturel rural, paysager et récréatif. Enjeux : Maintien de la vie rural, protection et valorisation du patrimoine naturel rural, protection et valorisation du patrimoine naturel rural, protection et valorisation du patrimoine naturel rural, protection et valorisation du patrimoine naturel rural. Organisation de la fréquentation loisir. Incompatibilité avec les projets de grandes infrastructures.



Couronne verte d'agglomération

Enchaînement circulaire d'un réseau d'espaces ouverts en limite des grands fronts urbains. Enjeux : contenir l'expansion urbaine en développant les fonctions paysagères, agricoles périurbaines, récréatives et écologiques de ces territoires, maintenir l'épaisseur de la couronne et éviter son fractionnement par les infrastructures.



Territoires périurbains à dominante rurale

Zones de contact et d'échange entre les grands sites naturels et urbanisés. Fortes pressions résidentielles et nombreux projets d'infrastructures. Enjeux : espaces de vigilance, maîtrise du mitage, structuration du développement et maintien du cadre en espaces ouverts agricoles de qualité, renforcement des continuités fonctionnelles et écologiques avec les cœurs.



Trame Verte

Principe de continuité d'espaces non-bâti à l'intérieur du tissu urbain dense. Vocation paysagère et de loisirs de proximité, complémentaire de l'espace public urbain. Enjeux : pénétration de la nature en ville, maintien des corridors écologiques, aération du tissu urbain, qualité du cadre de vie, régulation des eaux de surface, liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.



Corridors d'eau

Ensemble des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect du cours d'eau (lit mineur et majeur, zone d'extension maximale des crues, et milieux naturels liés aux zones humides). Enjeux : territoires essentiels au fonctionnement du système vert et au système eau. Prise en compte des logiques de solidarité entre bassins, du risque et de la valeur écologique de ces axes de liaisons.



Liaisons et coupures vertes

Principe de continuité territoriale nécessaire au fonctionnement du système vert par la préservation des échanges (corridors écologiques, contact et accès du public) et la structuration des paysages (coupures vertes) à l'échelle métropolitaine ou locale. Enjeux : identification et prise en compte dans les documents de planification locaux, valorisation.

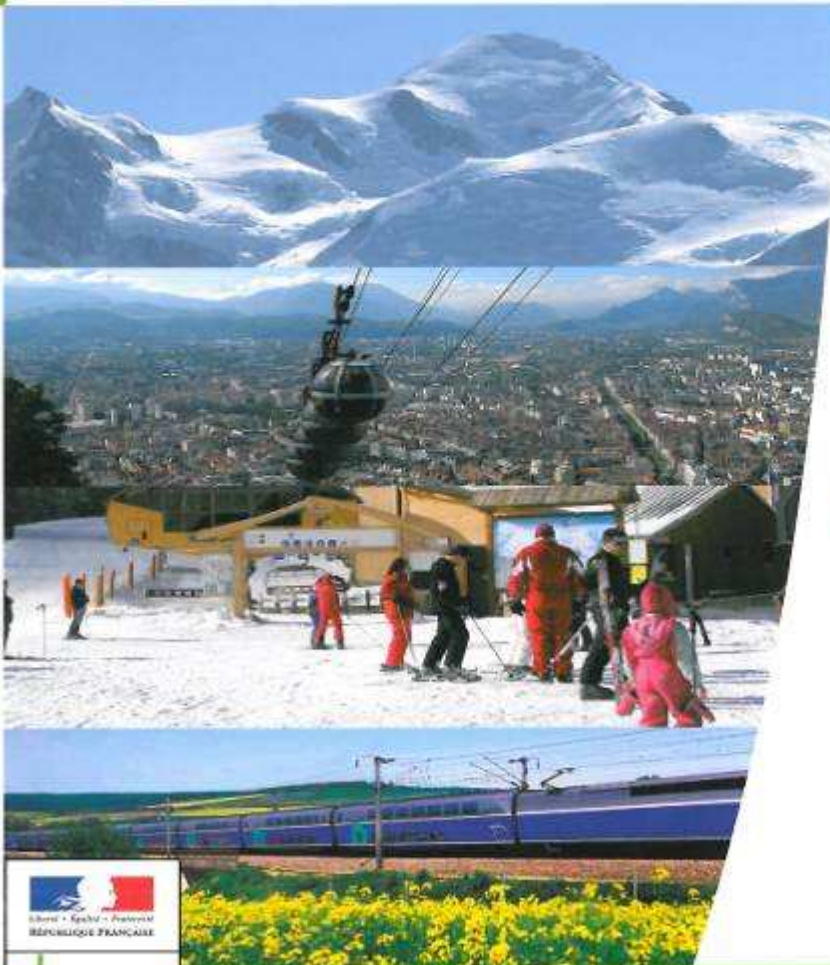


Les cœurs verts ont pour vocation le maintien de la vie rurale et l'équilibre entre les usages

Directive territoriale d'aménagement
Les Alpes du Nord

Construire l'avenir d'un territoire d'exception

**Directive
territoriale d'aménagement**



ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
infrastructures, transports et mob.

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

pour en savoir plus : www.dta-alpesdunord.fr (mise en ligne : décembre 2009)

Projet de DTA

Alpes du nord

approbation été 2010 ?

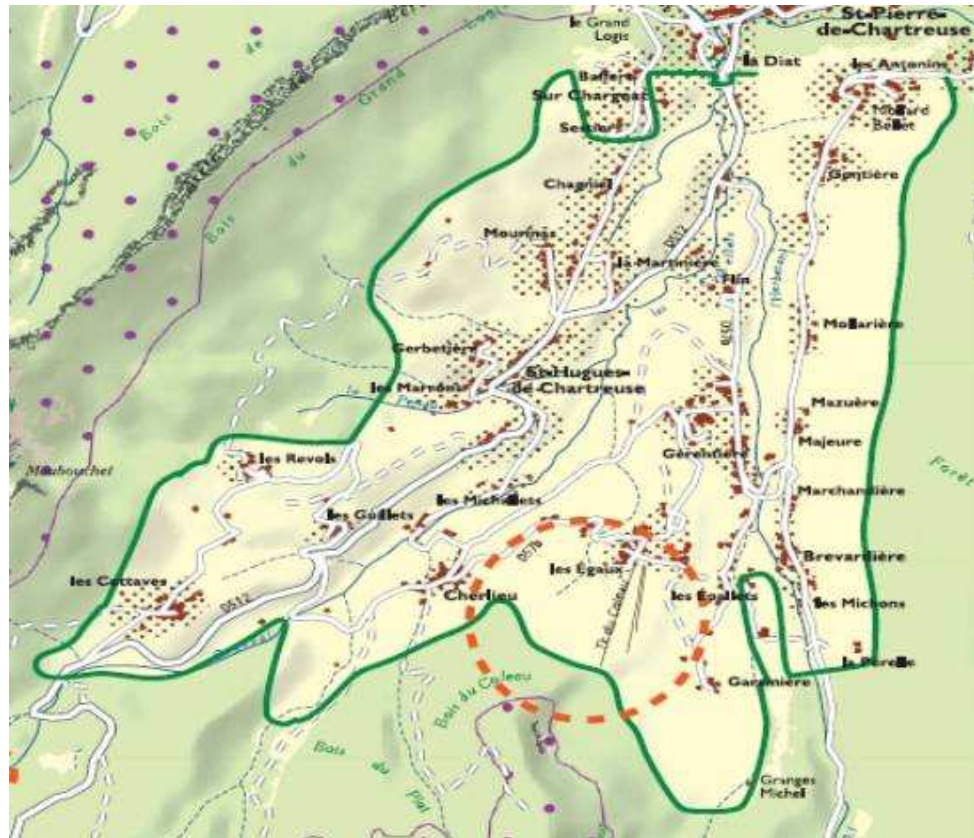
290 communes concernées en Isère











La DTA fixe un cadre de mesures pour préserver :

- les terres agricoles en fond de vallées
- les zones AOC
- et les liaisons entre les espaces agricoles

Charte Parc de Chartreuse (2008-2019)

*approuvée le 16/04/2008
41 communes concernées en Isère*

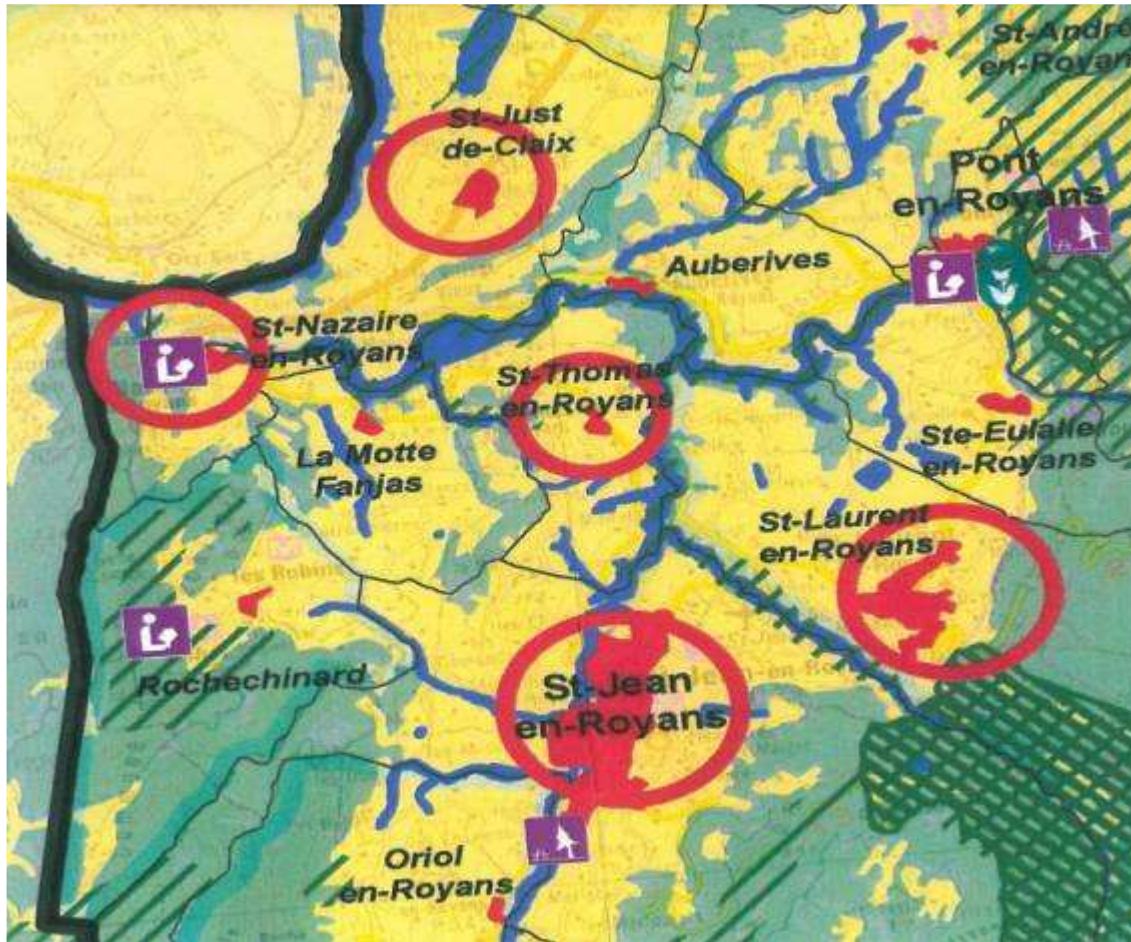


-  limites des communes
-  périmètre d'étude du Parc Naturel Régional de Chartreuse
-  périmètre de la réserve naturelle
-  espaces à forte valeur écologique
-  espaces à vocation principale agricole
-  espaces à vocation principale viticole
-  espaces ouverts d'altitude (à protéger et entretenir)
-  espaces à vocation principale forestière
-  franges de reconquête agricole sur la forêt (nouvelles lisières à retrouver)
-  sites à vocation touristique à conforter ou à réhabiliter

Les SCoT et PLU doivent être compatibles avec la vocation des espaces agricoles, viticoles ou forestiers ainsi que les espaces d'altitude définis dans la charte.

Charte Parc du Vercors (2008-2020)

*approuvée le 09/09/2008
48 communes concernées en Isère*



La vocation agricole affichée et l'urbanisation à contenir traduisent dans le plan du Parc une volonté de mieux gérer l'enjeu du foncier agricole



Urbanisation à contenir et à maîtriser

Pour les secteurs couverts par une procédure de type Schéma directeur ou une charte paysagère ou de développement, se reporter à ces documents

4. VOCATIONS DOMINANTES À PRÉSERVER

Objectif 1.1.2 Prendre en compte la biodiversité dans les espaces ordinaires et Objectif 1.4. Préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain.



Zone à vocation forestière dominante. Massifs forestiers et ensembles boisés dont la vocation est à maintenir

Objectif 2.2 Soutenir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et valoriser la ressource bois du Vercors et contribution à l'axe 1. Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors



Zone à vocation agricole dominante

Espaces agricoles exploités ou en déprise à maintenir



SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné
(approuvé le 13/12/2007 - 46 communes)

Département de l'Isère

Schémas de cohérence territoriale et schémas directeurs (valant SCoT)

Schema directeur de la région grenobloise/valant SCoT (approuvé le 12/07/2000 - 157 communes)
+ extensions par adhésion de droit (AP du 19/11/2003 et 29/12/2005 pour Laffrey)
+ extensions par adhésion (AP du 29/12/2005 et 03/08/2007)

243 communes au total

Rhône
Loire
Gronne
Ardèche

SCoT interdépartemental Rives du Rhône (à l'étude - 79 cnes dont 39 en Isère)
SCoT Nord Isère (à l'étude - 94 communes)

Schema directeur du Trièves/valant SCoT
(approuvé le 20/12/2001 - 29 communes)



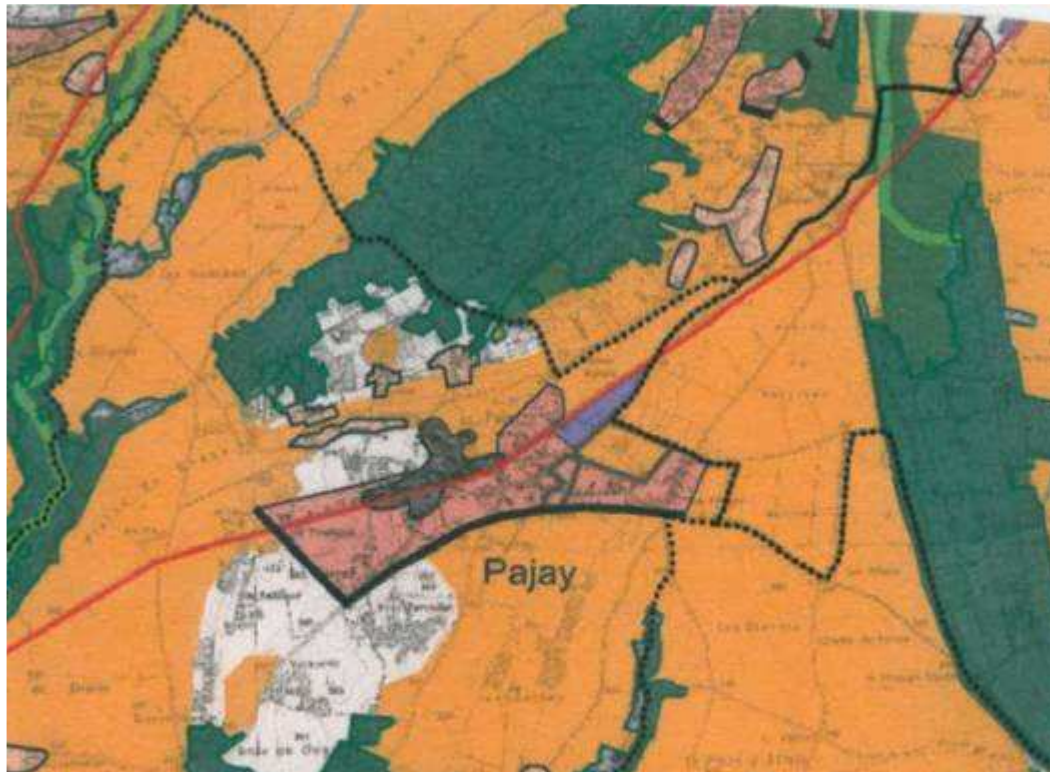
Source : DDAF38
© IGN BD carto

Cartographie : DDAF38 - janvier 2008

V:\2-CARTOTHEQUE\AMENAGEMENT_TERRITOIRES\URBANISME\SCoT_2008

Schéma directeur de la région grenobloise



*approuvé le 12/07/2000
157 communes concernées*



ESPACES NATURELS

-  Espace agricole à fort potentiel
-  Espace ouvert à enjeux agricoles et de cadre de vie
-  Espace naturel
-  Espace d'intérêt écologique ou site naturel classé
-  Corridor écologique
-  Espace à dominante loisirs
-  Carrière autorisée
-  Forêt sur massif
-  Forêt alluviale
-  Réseau hydrographique

LIMITES

-  Limite de principe
-  Limite stratégique

••••• *limite de principe*

simple transition entre zone urbaine
et zone naturelle









————— *limite stratégique*

délimite l'extension maximale de
l'urbanisation et conforte la vocation
des espaces naturels, agricoles et
forestiers. Elle est reprise dans le
zonage du PLU.

Schéma de secteur du Pays Voironnais

approuvé le 18/12/2007 - 34 communes concernées



-  Espaces urbains centraux
-  Hameaux constitués comportant des potentialités de développement
-  Hameaux existants au développement à limiter
-  Coupure agricole à préserver
-  Espace agricole sensible à préserver
-  Pied de coteau
-  Espace naturel ou élément naturel à préserver et valoriser
-  Limite à l'urbanisation

Les limites à l'urbanisation viennent compléter les limites stratégiques du schéma directeur.

SCHEMA DIRECTEUR DU TRIEVES

Document 3
Annexes

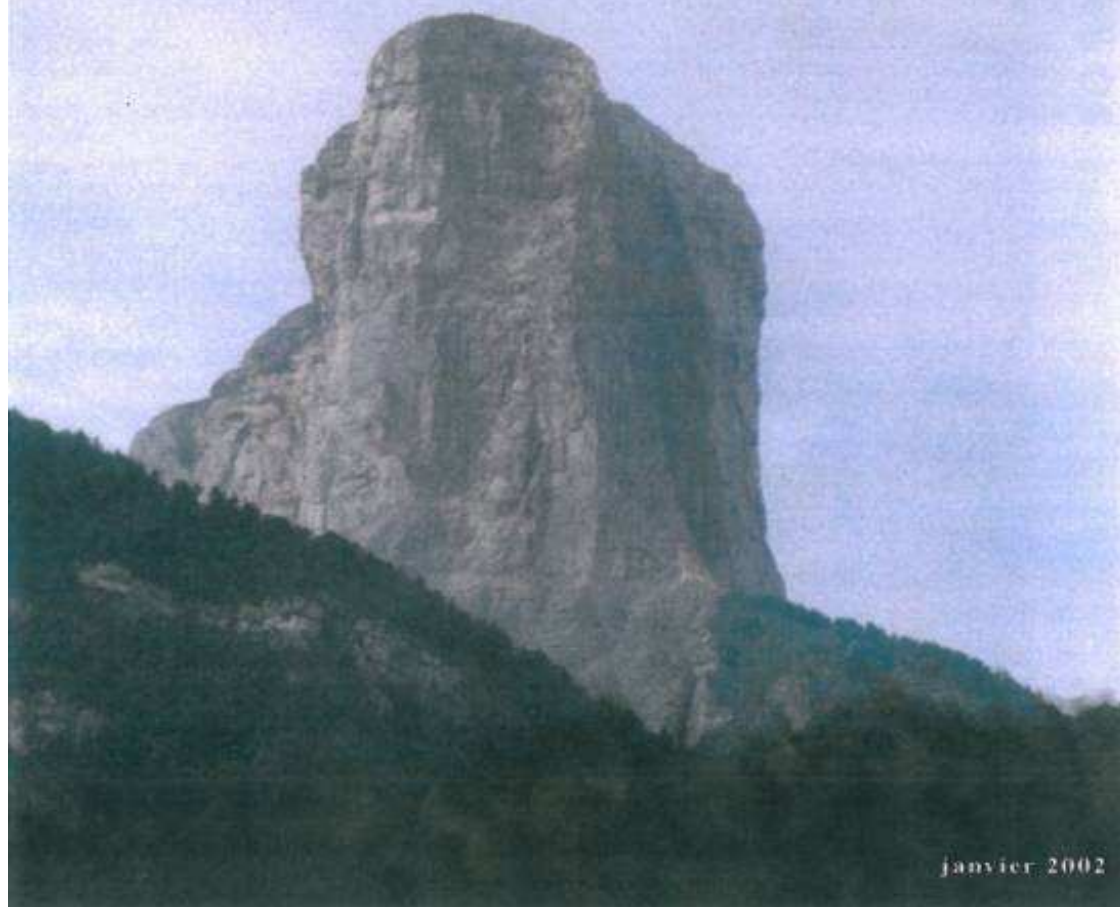


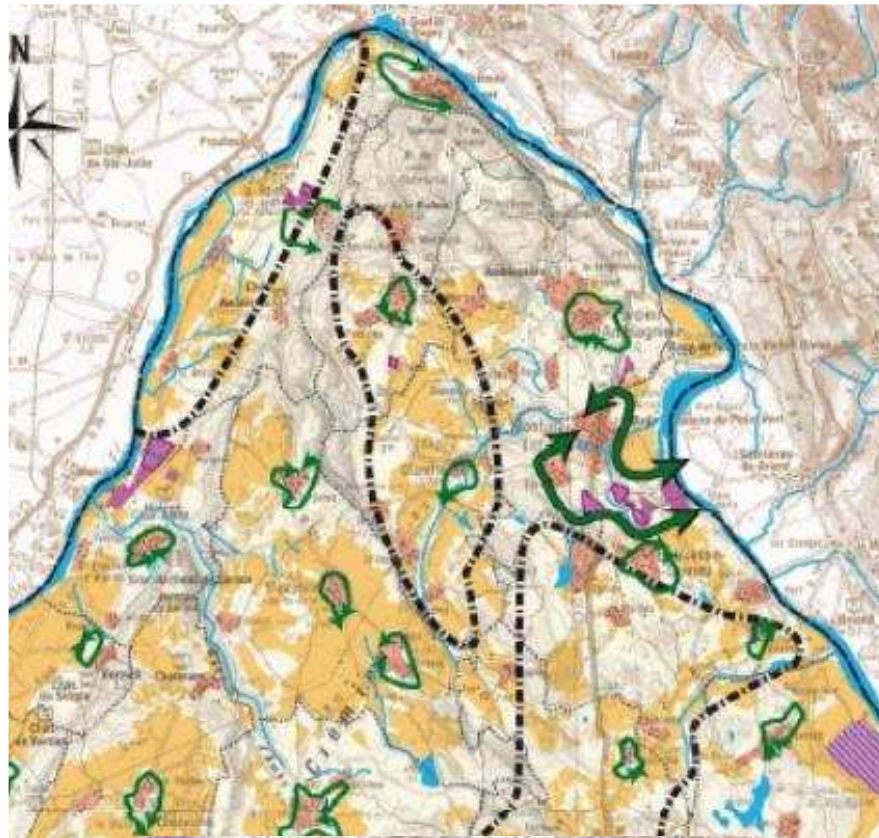
Schéma directeur du Trièves

*approuvé le 20/12/2001
29 communes concernées*

*Le schéma directeur
recommande de protéger
les meilleurs terres de la
pression foncière ainsi que
les sièges d'exploitation de
l'enclavement urbain.*

SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné

*approuvé le 13/12/2007
46 communes concernées*



PRINCIPE DE PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES

- Espace agricole stratégique : zone irriguées, zone remembrée, pâture de proximité, surface de fauche, zone plane du plateau
- - - - Périmètre d'influence lié à l'A 48 (défini par une étude agricole spécifique)
- - - - Périmètre d'influence lié aux autres infrastructures (défini de façon indicative)

*Carte mise à jour en Novembre 2007
Lignes à affiner dans les P.L.U.*



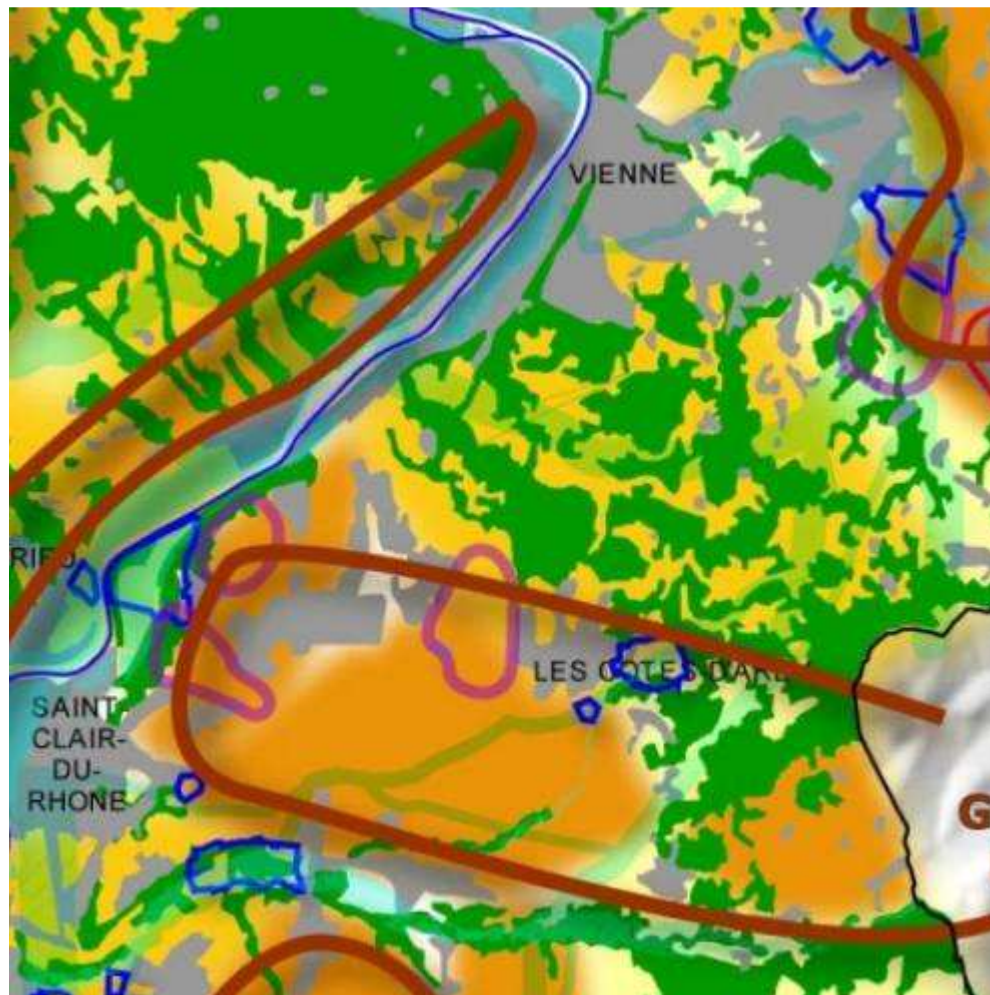
Le SCoT localise des espaces agricoles stratégiques, qu'il convient de préserver en tant qu'ensembles agricoles durables et fonctionnels.

Exemple de recommandations :





- « Les espaces agricoles stratégiques seront retranscrits dans les PLU sous la forme de zone agricole »
- « La fonctionnalité de ces espaces devra également être prise en compte »

Projet interdépartemental SCoT Rives du Rhône

*79 communes concernées
dont 39 en Isère*



Espace agricole actuel

-  Zone agricole stratégique
-  Zone agricole majeure
-  Zone à moindre enjeu agricole
-  Coeur de la production agricole

L'étude agricole comprend une **cartographie des espaces agricoles**.

Elle propose également des **objectifs** pour le SCoT :

- assurer le maintien d'une agriculture fonctionnelle
- préserver l'identité des grandes unités paysagères
- garantir la pérennité des ressources...

ainsi que des orientations et des préconisations pour chacun des espaces agricoles identifiés.

Projet SCoT Nord Isère 94 communes concernées

Les espaces agricoles

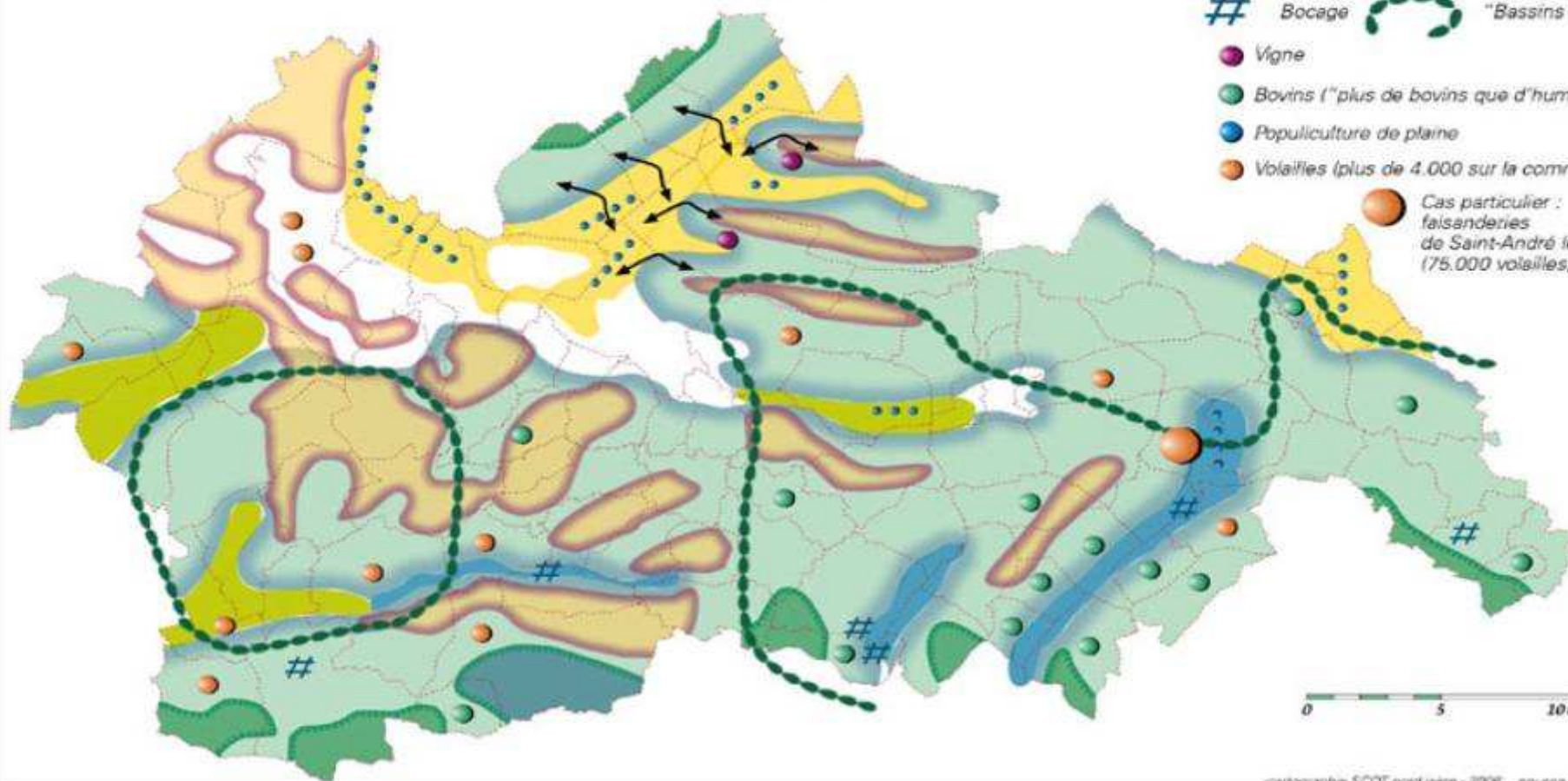
- Des espaces dédiés aux filières conventionnelles
- Une grande diversité de situations : grandes cultures au nord-ouest, polyculture au sud-ouest, élevage bovin au sud-est...
- Tous types de contraintes : relief, urbanisation, ressource en eau, infrastructures...

grandes cultures, céréales

- Grandes cultures de plateau
- Grandes cultures de plaine (autres vallées)
- Grandes cultures dans plaine alluviale (Bourbre, Catelan, Rhône-Guiers)

autres

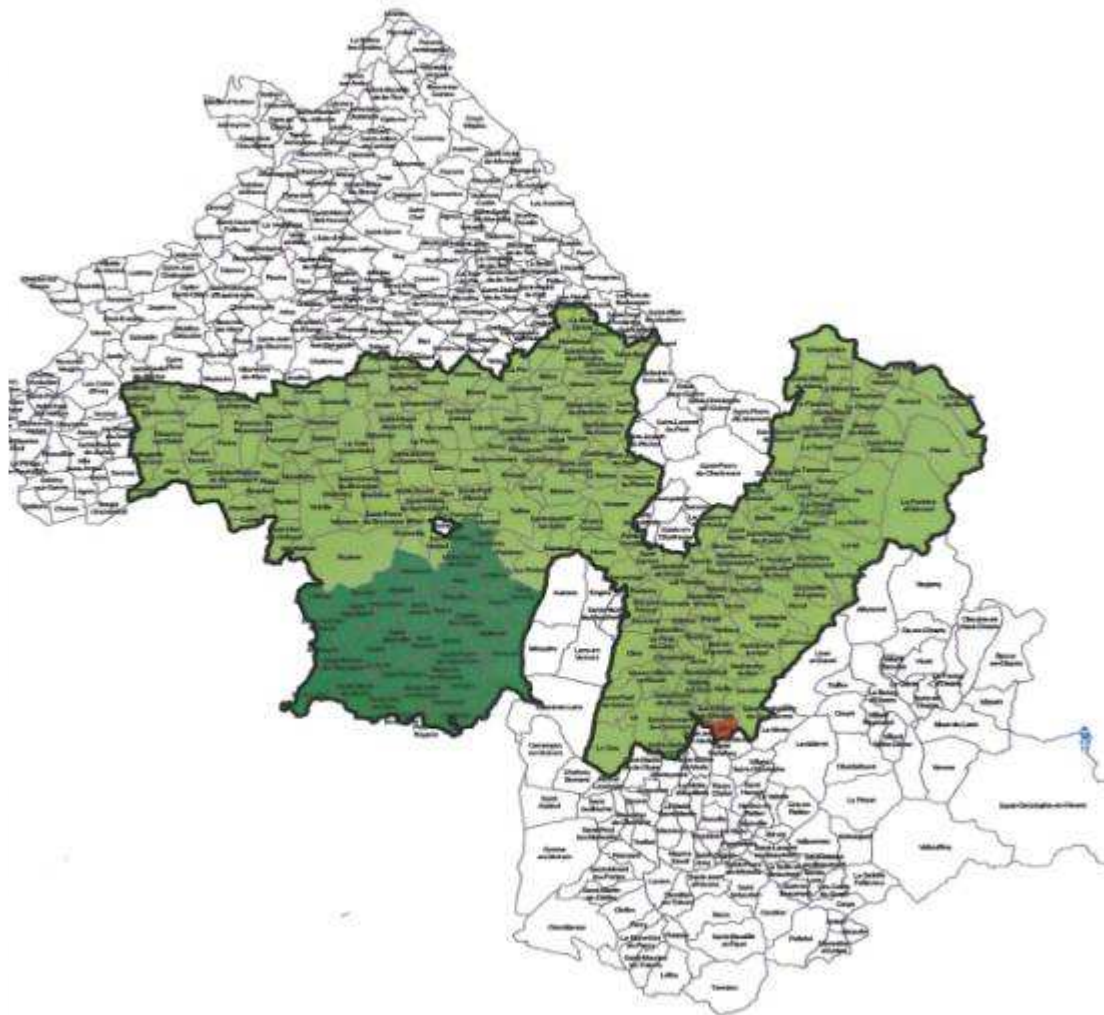
- Lignes de crêtes boisées (Bonnevaux, Isle Crémieu, Voironnais)
- terroirs de polyculture - élevages
- Zones humides : Bourbre, Hien (bocage, polyculture), Gervonde (étangs)
- # Bocage
- "Bassins laitiers"
- Vigne
- Bovins ("plus de bovins que d'humains")
- Polyculture de plaine
- Volailles (plus de 4.000 sur la commune)
- Cas particulier : faisanderies de Saint-André le Gaz (75.000 volailles)



Annexe 1 - Nouveau périmètre du
schéma de cohérence territoriale
de la Région Grenobloise

Projet SCoT Région grenobloise

- 243 communes
- 2 communautés d'agglomération
- 13 communautés de communes



- Périmètre du schéma directeur de la Région Grenobloise - Arrêté 2003 - 12451 du 19/11/2003
- Adhésion de droit de la commune de Laffrey par arrêté préfectoral n°2005-15896 du 29/12/2005
- Extension du périmètre du schéma de cohérence territoriale de la Région Grenobloise
- Nouveau périmètre du schéma de cohérence territoriale de la Région Grenobloise

Merci de votre attention

